TRIBUNE
ARCHITECTURE

Un architecte africain devrait pouvoir exercer partout en Afrique



Portrait : Aurélien Tsemo

AURÉLIEN TSEMO

Architecte DPLG
Architecte agréé de l'État de l'Illinois
Fondateur et Design Principal, Studio International

CHICAGO · YAOUNDÉ

KOTCHINK
CONSULTING

Texte proposé à la publication
contact.kotchinkconsulting@gmail.com
Yaoundé · Cameroun

« Un architecte africain devrait pouvoir exercer partout en Afrique »

Par Aurélien Tsemo, architecte

Architecte camerounais établi à Chicago, trente ans de pratique aux États-Unis, aujourd'hui à la tête de Studio International et engagé sur des chantiers à Yaoundé, Aurélien Tsemo plaide pour la reconnaissance mutuelle des architectes entre pays africains, et pour la tenue d'un congrès africain des ordres.

Je suis architecte DPLG en France et architecte agréé de l'État de l'Illinois, aux États-Unis. Dans ce pays, l'architecture est traitée comme la médecine ou le droit : une profession qui engage personnellement la responsabilité de celui qui l'exerce. Après le diplôme viennent environ trois années d'expérience encadrée, puis un examen professionnel : le mien comptait neuf parties, dont certaines que j'ai dû repasser. Je ne le regrette pas. Ce niveau d'exigence protège les occupants des bâtiments, et il protège la profession.

Je construis aujourd'hui à Yaoundé, et je ne suis pas encore inscrit au Tableau de l'Ordre National des Architectes du Cameroun. J'ai engagé les démarches nécessaires. Je ne découvre pourtant pas ce pays : j'y ai longtemps travaillé aux côtés de Théophile Yimgaing Moyo, aujourd'hui disparu, dont j'étais l'associé au Cameroun. Et je le dis d'autant plus librement que ma démarche est en cours : lorsqu'on exerce une profession réglementée, il faut évidemment s'assurer d'être en règle avec les institutions qui l'encadrent. L'ONAC accomplit un travail important pour la profession, et je compte régulariser ma situation prochainement.

Mais prenons maintenant un confrère camerounais, régulièrement inscrit, à qui l'on propose demain un projet à Dakar, à Abidjan ou à Libreville. Il ne peut pas s'y installer et exercer automatiquement. Chaque ordre a ses propres conditions d'inscription, ses propres délais, ses propres exigences. Autrement dit : un architecte africain circule aujourd'hui plus facilement d'un continent à l'autre qu'à l'intérieur du sien.

> *Nous déplorons que nos grands projets partent à l'étranger. Mais nous avons construit un continent où l'architecte africain ne peut pas travailler chez son voisin.*

C'est là que le paradoxe devient difficile à soutenir. Nous déplorons, et je déplore avec vous, que tant de grands projets africains continuent d'être confiés en priorité à des agences étrangères. J'y vois le signe d'un malaise plus profond : peut-être avons-nous encore du mal à croire que nous sommes capables de construire notre propre avenir architectural. Mais comment reprocher à un maître d'ouvrage de chercher ailleurs, quand nos propres règles empêchent la compétence africaine de circuler à l'intérieur de l'Afrique ?

Que cette compétence existe, plus personne ne peut sérieusement en douter. Des architectes africains ont démontré leur capacité à travailler au plus haut niveau international : je pense à Francis Kéré comme à David Adjaye, mais ils ne sont pas les seuls. Et je peux témoigner, après trente années passées dans deux des agences les plus exigeantes de Chicago, que la provenance étrangère d'une agence ne garantit nullement un

meilleur résultat. Elle garantit seulement des honoraires plus élevés et, souvent, une moindre connaissance du contexte.

La fragmentation nous coûte davantage qu'on ne le mesure. Elle nous prive d'agences africaines de taille continentale, capables de se présenter à armes égales sur les grandes consultations. Elle empêche l'expérience de s'accumuler : chaque pays réapprend seul ce que le voisin a déjà appris. Elle pousse enfin nos meilleurs jeunes professionnels à chercher hors du continent une mobilité qu'ils ne trouvent pas à l'intérieur ; j'en sais quelque chose : je suis parti à dix-sept ans.

Ce que je propose est simple, et pourrait commencer demain. Toutes les organisations d'architecture du continent doivent se rapprocher : rencontres communes, échanges de pratiques, et à terme un congrès africain des ordres d'architectes. Ce congrès n'existe pas. Il devrait exister. Il serait le lieu naturel pour ouvrir le seul chantier qui compte vraiment : celui de la reconnaissance mutuelle des inscriptions, d'abord à l'échelle des sous-régions, puis du continent.

Le modèle existe, et il fonctionne depuis longtemps. Aux États-Unis, l'architecture est réglementée État par État : de ce point de vue, chaque État américain est l'équivalent d'un pays africain. Mais le NCARB, l'organisme qui fédère les conseils d'inscription des cinquante-cinq juridictions du pays, délivre un certificat attestant qu'un architecte satisfait à une norme nationale commune. Ce certificat ne remplace pas la licence : il ouvre l'accès à l'inscription dans les autres juridictions sans avoir à repasser les examens ni à reconstituer l'intégralité du dossier. Je suis agréé dans l'Illinois ; muni de ce certificat, j'obtiens ma licence à New York, dans le Mississippi ou ailleurs sur simple demande auprès du conseil local. Toutes les juridictions l'acceptent, et vingt-cinq l'exigent. Seule la Californie maintient un examen complémentaire auquel nul ne peut se soustraire, portant sur son droit propre : code du bâtiment, accessibilité, efficacité énergétique.

Je suis agréé dans l'Illinois ; ce certificat m'ouvre la licence dans les cinquante-quatre autres juridictions, sans repasser un seul examen.

Ce n'est donc pas un guichet unique : chaque autorité garde la main sur qui elle inscrit. C'est un dossier allégé, adossé à une norme commune. Rien n'interdit de bâtir en Afrique un dispositif comparable. Le congrès dont je parle serait précisément le lieu où en discuter les équivalences. Le défi est connu, et je ne le sous-estime pas : il faut une base commune. Il faut que le niveau de formation, académique et surtout professionnel, soit comparable d'un pays à l'autre, pour qu'un architecte inscrit au Cameroun soit reconnu en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou au Kenya sans que personne n'ait à se poser de questions.

Encore faut-il nous entendre sur ce que nous faisons. Voici la définition que je donne de notre métier, et je la formule dans la langue où je l'ai pensée :

Architecture is the art and discipline of shaping space and the built environment to enrich human experience while responding to the cultural, social, environmental, and material realities of place.

Cette définition ne change pas de Yaoundé à Nairobi. L'art et la discipline sont les mêmes ; seules changent les réalités culturelles, sociales, environnementales et matérielles auxquelles il faut répondre. C'est précisément pour cela qu'une équivalence est possible : ce qui varie d'un pays à l'autre n'est pas la compétence, c'est le contexte,

et un architecte formé sait lire un contexte.

J'ajoute ceci, qui est ma conviction de praticien : une architecture doit appartenir à son lieu. Elle est une réponse, non une affirmation. Elle naît de l'écoute de la terre, du climat, de la culture, de l'histoire et des habitants, et chaque projet devrait être abordé comme une réponse singulière à son contexte, rassemblant ces forces en une solution cohérente. C'est aussi pourquoi je ne redoute pas la circulation des architectes sur le continent : celui qui a appris à écouter un lieu saura en écouter un autre.

On peut même aller plus loin et créer une structure dédiée, chargée d'organiser cette réciprocité entre les pays. Un confrère camerounais qui souhaite concourir ou travailler à Abidjan s'adresserait à elle, rémunérerait ce service, et elle se chargerait des démarches et des pièces nécessaires à l'établissement de son équivalence. C'est simple, c'est finançable, et je suis convaincu que cela fonctionnerait.

La reconnaissance mutuelle n'est pas une dérégulation. C'est le contraire : c'est faire confiance à nos propres institutions.

Je tiens à être précis sur ce point, car je ne voudrais pas être mal compris. Reconnaître l'inscription d'un confrère venu d'un autre pays africain ne signifie pas supprimer le contrôle. La responsabilité professionnelle, l'assurance, la déontologie, la connaissance du contexte local, l'association avec un confrère établi sur place : tout cela doit demeurer. Ce que je demande n'est pas moins d'exigence, mais une exigence commune. Une inscription obtenue à Yaoundé, à Dakar ou à Nairobi devrait valoir présomption de compétence ailleurs sur le continent, sous conditions, mais sans qu'il faille tout recommencer.

J'ajoute que la circulation ne suffit pas : encore faut-il que nous transmettions. J'avais mis en place, au sein de mon agence à Chicago, un programme d'immersion professionnelle destiné à de jeunes architectes africains : plusieurs mois de stage, frais de visa et de voyage pris en charge, logement et allocation assurés. Les premiers bénéficiaires visés étaient camerounais. L'un des candidats retenus a finalement renoncé, alors que l'agence avait déjà engagé des dépenses importantes. J'en ai tiré une leçon que je livre sans amertume : on ne peut pas mentorer des gens qui ne sont pas prêts à être mentorés. La transmission suppose deux volontés, celle qui donne et celle qui reçoit. Nos institutions peuvent créer le cadre ; il reviendra aux jeunes de s'en saisir.

Nous parlons beaucoup de coopération entre l'Afrique et le reste du monde. Nous parlons peu de coopération entre pays africains. C'est pourtant par là qu'il faudrait commencer. Si l'Afrique s'oriente vers une forme de panafricanisme, il faudra bien qu'à un moment nous considérions que l'Africain est chez lui n'importe où sur le continent. Cela vaut pour les personnes, cela vaut pour les compétences, et cela vaut pour notre profession.

Il faut lever ce protectionnisme.
Commençons par nos ordres.

AURÉLIEN TSEMO
Architecte DPLG
Architecte agréé de l'État de l'Illinois
Fondateur et Design Principal, Studio International
Membre de l'AIA et de la NOMA

L'AUTEUR

AURÉLIEN TSEMO



Architecte DPLG (École d'architecture UP3 de Versailles) et architecte agréé de l'État de l'Illinois, Aurélien Tsemo a conduit trente années de pratique aux États-Unis : dix-sept ans chez Booth Hansen, où il devient Associate Principal, puis douze ans chez Studio Gang comme Design Management Director, l'une des agences les plus reconnues des États-Unis. Il y pilote des opérations allant de la résidence universitaire du Campus North de l'University of Chicago au complexe diplomatique des États-Unis à Brasília, en passant par le Mary Schmidt Campbell Center de Spelman College, livré en 2025 et certifié LEED Gold. En 2026, il fonde Studio International, entre Chicago et Yaoundé, et développe plusieurs projets résidentiels au Cameroun.

REPÈRES

FORMATION

Architecte DPLG, UP3 Versailles (1994) · Master of Architecture, University of Illinois Chicago (1996)

TITRES

Architecte DPLG (France) · Architecte agréé de l'État de l'Illinois (États-Unis)

PARCOURS

1996-2014 Booth Hansen, Chicago · 2014-2026 Studio Gang, Chicago · depuis 2026 Studio International

ENGAGEMENTS

American Institute of Architects · National Organization of Minority Architects · ancien membre du conseil d'administration de l'AIA Chicago

DISTINCTIONS

AIA Alan Madison Award (2013) · NOMA Professional Design Excellence Citation (2005)

CONTACT PRESSE

Kotchink Consulting, communication, documentation et valorisation architecturale. Yaoundé – Olembé, Cameroun. Tél. +237 676 19 84 70 / 695 47 71 39. contact.kotchinkconsulting@gmail.com

Tribune libre signée, proposée à la publication. Reproduction autorisée sous réserve de publication intégrale, de la mention de l'auteur et de l'indication « texte transmis par Kotchink Consulting ». Portrait de l'auteur disponible en haute définition sur demande, avec la mention de crédit obligatoire en légende : « Portrait : Aurélien Tsemo ». Le texte ne comporte aucune mention promotionnelle : la publicité étant interdite aux architectes, l'agence de l'auteur n'est citée qu'au titre de son affiliation professionnelle.